FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Poitou-Charentes

Ville de Parthenay

DOSSIER DE PRESSE

PARTHENAY, LE 14 JUIN 2022

Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Parthenay et la Fondation du patrimoine

Mardi 14 juin 2022 à 15h30 à la mairie de Parthenay

Parthenay © Ville de Parthenay

CONTACTS PRESSE

FONDATION DU PATRIMOINE
DELEGATION POITOU-CHARENTES

Délégué départemental
Pierre-André Masteau
Téléphone
06 07 53 21 00
Mail
pierre-andre.masteau@fondation-patrimoine.org

Déléguée territoriale
Myriam Allard
Téléphone
06 27 34 28 96
Mail
myriam.allard@fondation-patrimoine.org

Adresse
1bis rue Lebascles
86000 Poitiers

Site
www.fondation-patrimoine.org
Rejoignez-nous !

Fondation du patrimoine Poitou-Charentes
@fond_patrimoine

MAIRIE DE PARTHENAY
SERVICE COMMUNICATION

Pauline Martineau
Téléphone
05 49 64 85 26
Mail
communication@cc-parthenay-gatine.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

Une convention entre la commune de Parthenay et la Fondation du patrimoine concrétise la volonté de protection du bâti ancien initiée par la commune, qui est désormais Petite ville de demain.

Elle donnera lieu à une signature officielle le **mardi 14 juin à 15h30**, à la mairie de Parthenay, en présence de Jean-Michel PRIEUR, Maire de Parthenay, de Pierre-André MASTEAU, Délégué départemental de la Fondation du patrimoine et de Myriam ALLARD, Déléguée territoriale.

UNE CONVENTION? POURQUOI ? COMMENT ?

Pourquoi ?

La commune de Parthenay et la Fondation du patrimoine ont conclu un accord afin de soutenir les efforts de réhabilitation du bâti ancien de la commune. La Ville devient donc partenaire de la Fondation du patrimoine pour accompagner les propriétaires privés sur l'ensemble de la commune.

Principe

Tout type de bâti peut être pris en compte et obtenir le label de la Fondation du patrimoine de la maison de ville à la propriété rurale qu'il soit habitable ou non, sous réserve de son intérêt patrimonial (historique et/ou architectural), de sa visibilité de la voie publique et de la qualité de la restauration envisagée, dés lors qu'il s'agit de travaux extérieurs (cf fiche synthétique ci dessous). La restauration des parcs et jardins est également éligible au label, à condition de donner une possibilité d'accès au public. L'accord de l'Architecte des Bâtiments de France sera requis pour toute demande.

Tout propriétaire d'une maison, bâtiment, parc ou jardin présentant un intérêt patrimonial (architectural, historique, etc.) peut prétendre à des aides pour des restaurations et rénovations extérieures en demandant le label de la Fondation du patrimoine.

Le label

L'immeuble est éligible au label si :

- Il se situe sur la commune de Parthenay
- Il présente un intérêt patrimonial (architecture, histoire, etc.)
- Il n'est pas déjà protégé au titre des monuments historiques, bâti ou non-bâti (parcs et jardins)
- Il est visible depuis la voie publique ou accessible au public
- Les travaux n'ont pas débuté
- Sous réserve de la qualité de la restauration/rénovation extérieure envisagée

L'octroi du label permet de bénéficier des aides suivantes :

Si le propriétaire est imposable :
- une aide de la Fondation du patrimoine à hauteur de 2% du montant des travaux éligibles
- une déduction d'impôt de 50%

Si le propriétaire n'est pas imposable :
une aide de la Fondation du patrimoine jusqu'à 20% du montant des travaux des travaux éligibles, plafonnée à 2500 euros maximum.

Attention, avant tout travaux, vous devez faire une demande de travaux auprès du service urbanisme : 05 49 94 90 13.

EN BREF

Le label de la Fondation du patrimoine :

Il reconnaît l'intérêt patrimonial d'un immeuble privé, non protégé au titre des monuments historiques, bâti ou non-bâti (parcs et jardins).

Il est attribué pour 5 ans, pour des travaux de gros-oeuvre extérieurs (toiture, façade, menuiserie) réalisés dans les règles de l'art.

Le label et ses bénéfices :

Aide de la Fondation : dans le cadre du partenariat avec la Commune de Parthenay, subvention de 2% minimun du montant de vos travaux TTC, plafonnée à 2 500euros.

Un avantage fiscal : déduction de 50 % minimum du montant des travaux du revenu imposable.

Aide des collectivités : selon les projets et les territoires.

LA FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du patrimoine a été créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Organisée autour de ses 21 délégations régionales, elle appuie son action sur un réseau de plus de 800 délégués bénévoles qui œuvrent chaque jour à la préservation de ce patrimoine de proximité. Depuis sa création il y a 25 ans, la Fondation du patrimoine a soutenu financièrement la restauration de 35 000 sites patrimoniaux publics et privés. Ces théâtres, églises, fontaines, manufactures, parcs, demeures, véhicules anciens et autres constituent une immense richesse pour la France dans un monde en évolution constante. En participant activement au renforcement de l'attractivité des territoires, la Fondation est devenue au fil des années, un partenaire privilégié des acteurs locaux et un moteur efficace du développement économique durable de notre pays, en contribuant à la création d'emplois, en participant à la transmission des savoir-faire, à l'insertion professionnelle, et à la formation des jeunes. Le mécénat populaire qui fait appel à la générosité publique est l'outil le plus emblématique de la Fondation du patrimoine, qui en 2020 a collecté plus de 30 millions d'euros via du mécénat et des collectes de dons. Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020, 1 euro investit dans le patrimoine génère 21 euros de retombées économiques. Actuellement, la Fondation du patrimoine porte 2 800 projets ouverts aux dons sur son site.

Actuellement, la Fondation du patrimoine porte 2 800 projets ouverts aux dons sur son site Internet www.fondation-patrimoine.org

LA FONDATION DU PATRIMOINE DES DEUX-SEVRES

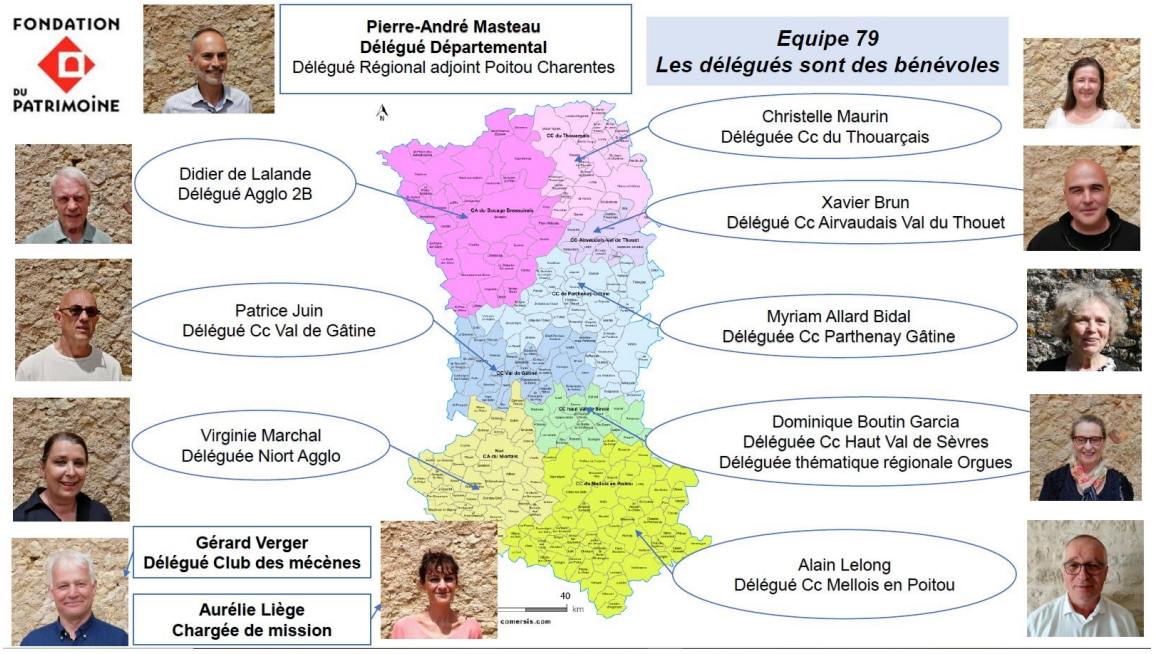

INFORMATIONS PRATIQUES

FONDATION DU PATRIMOINE, délégation Poitou-Charentes
1 bis rue Lebascles—86000 Poitiers
Tél. : 05 49 41 45 54 ou 06 59 54 62 15
Mail : poitoucharentes@fondation-patrimoine.org

MAIRIE DE PARTHENAY
2 rue de la Citadelle, CS 80192—79200 Parthenay
Tél : 05 49 94 03 77
Mail : mairie@cc-parthenay-gatine.fr